PROGRAMME DES

COÛTS INDIRECTS

RAPPORT D'ÉTAPE

POUR LA PÉRIODE ALLANT DU
1er AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

Canada

TABLE DES MATIÈRES

1. Programme des coûts indirects 1

2. Responsabilisation et évaluation 3

3. Question d'analyse de l'incidence du Programme 5

4. Dépenses 7

5. Impacts des investissements 18

6. Conclusion 25

TABLEAUX ET SCHÉMAS

Tableau 1 : Statut de soumission des rapports sur les résultats de 2006-2007 6

Tableau 2 : Proportion du budget des subventions selon la grandeur des établissements 7

Tableau 3 : Dépenses anticipées et réelles selon les secteurs prioritaires 7

Schéma 1 : Proportion du budget des subventions affectée aux secteurs de dépenses prioritaires 8

Tableau 4 : Proportion du budget des subventions affectée aux secteurs de dépenses prioritaires selon la taille des établissements 8

Tableau 5 : Dépenses des établissements de recherche en santé affiliés 9

Tableau 6 : Investissement dans les secteurs de dépenses prioritaires selon les provinces 10

Tableau 7 : Proportion d'établissements ayant investi dans les installations 12

Tableau 8 : Proportion d'établissements ayant investi dans les ressources 13

Tableau 9 : Proportion d'établissements ayant investi dans la gestion et l'administration 14

Tableau 10 : Proportion d'établissements ayant investi dans les exigences réglementaires et les normes d'agrément 15

Tableau 11 : Proportion d'établissement ayant investi dans la propriété intellectuelle 16

1. PROGRAMME DES COÛTS INDIRECTS

CONTEXTE

Le budget de décembre 2001 du gouvernement fédéral comprenait un investissement ponctuel de 200 millions de dollars visant à alléger les pressions d'ordre financier associées aux travaux de recherche subventionnés par le gouvernement fédéral dans les universités et les hôpitaux de recherche. Dans ce budget, le gouvernement s'efforçait également, en collaboration avec la communauté universitaire, de trouver des moyens de fournir un soutien continu visant à couvrir les coûts indirects de la recherche. Ce soutien devrait être prévisible et abordable ainsi que représenter un supplément aux subventions existantes. Les modalités de l'investissement ponctuel (CT n° 829539) ont été approuvées le 7 février 2002.

Comme ce financement ponctuel offrait aux universités et aux hôpitaux de recherche qui leur étaient affiliés un remboursement rétroactif des coûts qu'ils avaient déjà eu à couvrir, il n'était pas pertinent d'inclure des mesures du rendement, alors le gouvernement n'a pas appliqué de telles mesures à cet investissement.

Le budget de 2003 du gouvernement fédéral fournissait un investissement de 225 millions de dollars par an à partir de 2003-2004 en vue de contribuer à couvrir les coûts indirects des travaux de recherche subventionnés par l'intermédiaire des conseils subventionnaires fédéraux dans les universités, les collèges et les hôpitaux de recherche. Les modalités du nouveau programme permanent (CT n° 830732) ont été approuvées le 23 juillet 2003.

Le budget de 2004 comprenait un montant supplémentaire de 20 millions de dollars, faisant passer le budget annuel du Programme à 245 millions de dollars. Le budget de 2005 a également reçu un montant supplémentaire, soit 15 millions de dollars, ce qui portait le total des fonds accordés au Programme des coûts indirects à 260 millions de dollars. Enfin, un montant supplémentaire de 40 millions de dollars a été accordé dans le budget de 2006. Le budget annuel du Programme était donc de 300 millions de dollars.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif général du Programme des coûts indirects est d'aider les universités et les collèges ainsi que les hôpitaux et les instituts de recherche qui leur sont affiliés à créer un milieu de recherche qui leur permettra de faire un usage optimal de la totalité de l'investissement fédéral lié à la recherche universitaire. Cela contribue à créer un milieu de recherche canadien solide et innovateur soutenant plus efficacement la recherche de calibre international. Plus particulièrement, le Programme vise à contribuer à l'augmentation de la capacité de recherche des établissements canadiens en favorisant :

- l'accroissement de leur capacité de recruter et de maintenir en poste des chercheurs de haut calibre;
- l'accroissement de leur capacité de se conformer aux exigences réglementaires;
- l'accroissement de leur capacité de transmettre le savoir et de commercialiser les résultats de recherche.

GOUVERNANCE ET STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Le Programme des coûts indirects fait partie du Secrétariat du Programme des chaires de recherche du Canada, qui est administré par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Le CRSH, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Secrétariat des Réseaux de centres d'excellence (RCE) fournissent des données sur leur propre financement annuel des établissements postsecondaires admissibles ainsi que des hôpitaux et des instituts de recherche qui leur sont affiliés et aident le Secrétariat du Programme à répondre aux demandes d'information concernant ces données.

Le Programme des coûts indirects est géré par un comité directeur dont le mandat consiste à superviser la gestion du Programme et à fournir des conseils sur l'orientation générale de ses politiques. Ce comité comprend les présidents respectifs du CRSH, du CRSNG et des IRSC ainsi que le sous-ministre d'Industrie Canada. C'est le président du CRSH qui le préside.

SECRÉTARIAT

Le Secrétariat du Programme des chaires de recherche du Canada, qui relève du président du CRSH, administre le Programme des coûts indirects. Le Secrétariat gère le fonctionnement du Programme, y compris les subventions et les budgets d'exploitation, et assure la liaison avec les universités, Industrie Canada ainsi que les ministères de la Santé et de l'Éducation des provinces. Il effectue des mesures du rendement, des évaluations et des vérifications et rend compte des activités du Programme au ministre de l'Industrie, au Secrétariat du Conseil du Trésor et, en fin de compte, au Parlement. En collaboration avec le CRSH, il fournit d'autres services administratifs, tels que les communications.

2. RESPONSABILISATION ET ÉVALUATION

Le Programme a adopté un certain nombre d'approches visant à aborder la question de la responsabilisation : l'établissement de rapports annuels par les établissements, l'examen de la gestion de leurs subventions liées aux coûts indirects lors de visites sur place, une vérification interne prévue pour l'exercice 2008-2009 et une évaluation sommative, réalisée tous les six ans, devant avoir lieu en 2008-2009.

RAPPORTS ANNUELS

À la demande des universités et avec leur collaboration, l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) et les agents financiers des organismes subventionnaires ont élaboré des procédures en ce qui concerne la production de rapports financiers et le contrôle des finances. Le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) du Programme exige des établissements participants qu'ils soumettent, chaque année, un rapport sur les résultats qui comprend un relevé de compte. Les données recueillies grâce à ce formulaire sont destinées à rendre compte de l'investissement du gouvernement et constituent l'élément central de la stratégie de rendement liée au Programme.

Le rapport sur les résultats fournit des renseignements quantitatifs et qualitatifs sur l'impact que les dépenses ont eu dans chacun des cinq secteurs prioritaires suivants : les installations, les ressources de recherche, la gestion et l'administration, les exigences réglementaires et les normes d'agrément ainsi que la propriété intellectuelle. Le relevé de compte fournit une liste des dépenses relatives à la subvention dans chacun de ces cinq secteurs.

Les établissements remplissent les formulaires se trouvant dans le site Web du Programme des coûts indirects (www.coutsindirects.gc.ca), qui est son principal outil de communication. On y trouve des renseignements détaillés ainsi que la version électronique des formulaires concernant les demandes et les rapports.

À la suite de l'exercice de validation du formulaire effectuée en 2006 et des nombreux commentaires reçus des administrateurs des établissements, le Secrétariat a introduit un nouveau formulaire de rapport sur les résultats pour l'année 2006-2007. Celui-ci se voulait plus précis et a été créé de façon à ce que les questions posées suscitent des réponses qui montrent davantage l'impact qu'ont les fonds du Programme sur la capacité de recherche des établissements. De plus, les changements apportés font en sorte que les établissements qui reçoivent une subvention de moins de 25 000 $ par année n'ont qu'à remplir le relevé de compte des dépenses effectuées.

VISITES SUR PLACE

La surveillance du rendement du Programme comporte deux objectifs : appuyer les données liées au rendement fournies par un établissement au Secrétariat et recueillir des renseignements supplémentaires sur le rendement du Programme. Entre septembre 2006 et février 2007, le personnel du Programme a effectué des visites auprès de deux petits collèges et de 3 des 19 universités ayant des établissements de recherche en santé affiliés. Dans le cadre du Programme, on a élaboré et mis en œuvre un protocole de surveillance des visites afin de s'assurer que les établissements participants atteignent les objectifs du

Programme. Deux critères ont été utilisés pour le choix des établissements devant faire l'objet de ces visites au cours des deux prochaines années : le facteur de risque et la répartition géographique ou liée à la taille de la subvention. On a déterminé que le facteur de risque est à son niveau le plus élevé lorsqu'il y a des transferts de fonds de tierces parties, par exemple entre une université et ses hôpitaux ou ses établissements de recherche en santé affiliés. On a également jugé qu'il est important d'effectuer des visites d'établissements de diverses tailles et dans le plus grand nombre de provinces possible.

VÉRIFICATION INTERNE

On planifie actuellement la réalisation d'une vérification interne du Programme, qui devrait avoir lieu lors de l'exercice 2008-2009. On aura bientôt défini des sujets de préoccupation ou des secteurs de risque.

ÉVALUATION DES SIX ANS

Selon les modalités du Programme, qui arrivent à échéance en juin 2009, on effectuera une évaluation sommative du Programme en 2008-2009.

3. QUESTION D'ANALYSE DE L'IMPACT DU PROGRAMME

ÉVALUATION DE L'IMPACT DES SUBVENTIONS

Le processus consistant à évaluer l'impact de la subvention des coûts indirects et à en rendre compte est complexe tant pour les établissements postsecondaires qui bénéficient de ces fonds que pour le Secrétariat. Le financement fourni par le Programme ne couvre qu'une partie du montant réel des coûts indirects de la recherche subventionnée par le gouvernement fédéral. L'impact des investissements est donc souvent diffus et étalé sur plusieurs années.

Avec les changements apportés aux formulaires de rapport sur les résultats, le Secrétariat souhaitait pouvoir analyser plus précisément l'impact des investissements des fonds provenant du Programme. Quoique certaines données quantitatives soient maintenant plus précises – par exemple les détails des dépenses liées aux secteurs prioritaires –, la question de l'impact qu'ont les fonds du Programme sur la capacité de recherche est demeurée un défi pour la plupart des établissements.

QUALITÉ DES RAPPORTS SOUMIS

Malgré les modifications apportées aux questions du rapport sur les résultats, plusieurs établissements ont répondu en présentant des exemples de dépenses liées aux fonds du Programme sans décrire les retombées sur leurs activités de recherche. Le Secrétariat a demandé à ces établissements de fournir des renseignements supplémentaires à ce sujet par courrier électronique si le reste du contenu de leur rapport était satisfaisant.

Pour l'exercice 2006-2007, 115 subventions ont été accordées au groupe des 122 établissements admissibles (sept collèges ayant choisi de ne pas présenter de demande). Des 115 établissements, 36 ont reçu une subvention de moins de 25 000 $ et avaient seulement à fournir l'état de compte de leurs dépenses. Ainsi, 79 établissements devaient soumettre un rapport détaillé sur les résultats. La grande majorité de ces établissements ont dû fournir des clarifications ou soumettre leur rapport à nouveau.*

Le tableau qui suit présente les données concernant les rapports sur les résultats soumis en 2006-2007. Veuillez noter que le nombre de rapports inscrits dépasse celui des rapports soumis, soit 79, car certains établissements devaient à la fois soumettre leurs rapports à nouveau et fournir des explications supplémentaires par courrier électronique.

* Veuillez noter que des modifications ont été apportées au formulaire de rapport sur les résultats de 2007-2008 étant donné les difficultés liées au formulaire de 2006-2007.

TABLEAU 1 : STATUT DE SOUMISSION DES RAPPORTS SUR LES RÉSULTATS DE 2006-2007

Statut des rapports	Raisons	Nombre
1re soumission	S.O.	20
Clarifications demandées	Explications supplémentaires des dépenses par courrier électronique	5
	Explications supplémentaires des impacts par courrier électronique	24
2e soumission	Erreurs liées à la catégorisation des dépenses	28
	Dépenses non admissibles	4
	Erreurs liées à la catégorisation des dépenses et dépenses non admissibles	4
	Pas d'explication des dépenses engagées par les établissements affiliés	5
	Pas d'explication des dépenses engagées par les établissements affiliés, erreurs liées à la catégorisation des dépenses et dépenses non admissibles	1

4. DÉPENSES

CATÉGORISATION DES ÉTABLISSEMENTS

Afin de dégager les tendances concernant les dépenses liées aux fonds des coûts indirects, on a procédé à une catégorisation des établissements selon la taille de leur subvention. Le tableau 2 présente les critères de cette catégorisation et la proportion du budget de subvention du Programme utilisée par chaque catégorie d'établissements.

TABLEAU 2 : PROPORTION DU BUDGET DES SUBVENTIONS SELON LA GRANDEUR DES ÉTABLISSEMENTS

Catégorie	Critères	Nombre d'établisse-ments	Proportion du budget total des subventions
Petite	Subvention de moins de 100 000 $	51	<1 %
Moyenne	Subvention de 100 000 $ à 1 000 000 $	25	4 %
Grande	Subvention de plus de 1 000 000 $	11	5 %
Recherche intensive	Subvention de plus de 1 000 000 $ et fonds supplémentaires	28	91 %

DÉPENSES ANTICIPÉES ET DÉPENSES RÉELLES

À l'aide des demandes de subvention et des rapports sur les résultats, il est possible de comparer les dépenses anticipées avec les dépenses réelles, et ce, dans chaque secteur prioritaire. Le tableau ci-dessous résume ces données. On remarque que les dépenses réelles ne diffèrent pas des dépenses prévues de façon significative.

TABLEAU 3 : DÉPENSES ANTICIPÉES ET RÉELLES SELON LES SECTEURS PRIORITAIRES

Secteurs de dépenses	Dépenses anticipées	Dépenses réelles
Installations	144 589 944 $	105 670 430 $
Ressources	57 439 307 $	62 219 139 $
Gestion et administration	95 655 756 $	96 580 544 $
Exigences réglementaires et normes d'agrément	15 248 568 $	19 403 478 $
Propriété intellectuelle	16 121 425 $	15 181 409 $

INVESTISSEMENTS DES SUBVENTIONS DANS LES SECTEURS DE DÉPENSES PRIORITAIRES

D'année en année, les établissements répartissent leurs fonds dans les secteurs de dépenses de façon très similaire, et ce, peu importe leur taille. Cette tendance se maintient pour l'exercice 2006-2007. (Voir le schéma 1.) Les installations ainsi que la gestion et l'administration ont représenté les dépenses les plus importantes, puis viennent les ressources de recherche. Les exigences réglementaires et la propriété intellectuelle demeurent les secteurs de dépenses auxquels les établissements consacrent le moins de fonds. Toutefois, on remarque que les dépenses des établissements de petite taille se distinguent par

une affectation de fonds très importante (67 p. 100) en ce qui concerne la gestion et l'administration de leurs activités de recherche. (Voir le tableau 4.)

SCHÉMA 1 : PROPORTION DU BUDGET DES SUBVENTIONS AFFECTÉE AUX SECTEURS DE DÉPENSES PRIORITAIRES

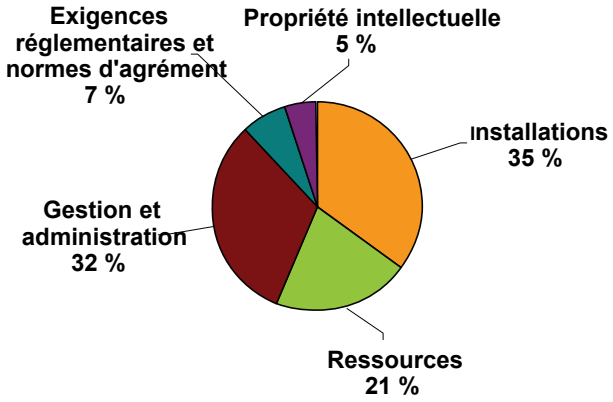

TABLEAU 4 : PROPORTION DU BUDGET DES SUBVENTIONS AFFECTÉE AUX SECTEURS DE DÉPENSES PRIORITAIRES SELON LA TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS

Secteurs de dépenses	Petite	Moyenne	Grande	Recherche intensive	Proportion du budget total des subventions
Installations	13 %	29 %	32 %	36 %	**35 %**
Ressources	16 %	24 %	27 %	20 %	**21 %**
Gestion et administration	67 %	39 %	28 %	32 %	**32 %**
Exigences réglementaires et normes d'agrément	3 %	4 %	8 %	7 %	**7 %**
Propriété intellectuelle	1 %	4 %	5 %	5 %	**5 %**
Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

DÉPENSES DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE EN SANTÉ AFFILIÉS

En 2006-2007, 18 établissements avaient conclu des ententes avec des établissements de recherche en santé. Selon les modalités du Programme, il faut conclure ces ententes afin de s'assurer que les subventions liées aux coûts indirects accordées aux établissements sont partagées de façon équitable avec les hôpitaux et les instituts de recherche en santé qui leur sont affiliés.

Comme le démontre le tableau 5, les dépenses des établissements de recherche en santé affiliés représentent 17 p. 100 du budget total du Programme. Les tendances des dépenses de ces établissements affiliés suivent celles des universités et des collèges, c'est-à-dire que la plus grande partie des fonds est investie dans la gestion et l'administration ainsi que les installations de recherche.

TABLEAU 5 : DÉPENSES DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE EN SANTÉ AFFILIÉS

Secteurs de dépenses	Dépenses	Proportion du budget total des subventions
Installations	12 769 308 $	4 %
Ressources	4 332 432 $	2 %
Gestion et administration	21 306 431 $	7 %
Exigences réglementaires et normes d'agrément	7 477 762 $	3 %
Propriété intellectuelle	4 133 986 $	1 %
Total	**50 019 919 $**	**17 %**

INVESTISSEMENT DANS LES SECTEURS DE DÉPENSES PRIORITAIRES SELON LES PROVINCES

De temps à autre, le Secrétariat reçoit des demandes d'information au sujet de l'investissement des fonds du Programme selon les provinces d'appartenance des établissements subventionnés. Ainsi, nous avons cru bon d'inclure ces données, qui sont présentées à la page suivante. (Voir le tableau 6.)

TABLEAU 6 : INVESTISSEMENT DANS LES SECTEURS DE DÉPENSES PRIORITAIRES SELON LES PROVINCES

Province	Nombre d'établis-sements	Installations	Ressources	Gestion et administration	Exigences réglementaires	Propriété intellectuelle	TOTAL
NF	1	59 518 $ (1,4 %)	700 000 $ (16,6 %)	1 883 059 $ (44,6 %)	1 451 707 $ (34,7 %)	131 000 $ (3,1 %)	**4 224 984 $**
PE	1	410 915 $ (41,2 %)	197 283 $ (20,0 %)	270 387 $ (27,4 %)	68 879 $ (7,0 %)	40 526 $ (4,1 %)	**987 990 $**
NS	11	4 190 573 $ (38,5 %)	1 952 870 $ (17,9 %)	4 235 938 $ (38,9 %)	292 696 $ (2,7 %)	214 145 $ (2,0 %)	**10 886 222 $**
NB	4	2 042 951 $ (44 %)	1 215 549 $ (9,1 %)	822 263 $ (17,7 %)	136 592 $ (2,9 %)	422 642 $ (9,1 %)	**4 639 997 $**
QC	30	28 895 398 $ (35,3 %)	19 046 548 $ (23,3 %)	24 211 608 $ (29,6 %)	4 008 145 $ (4,9 %)	5 629 303 $ (6,9 %)	**81 791 002 $**
ON	27	44 988 229 $ (39,1 %)	18 239 078 $ (16,2 %)	36 624 319 $ (32,5 %)	7 418 186 $ (6,6 %)	5 465 544 $ (4,9 %)	**112 735 356 $**
MB	6	3 913 822 $ (43,5 %)	1 861 563 $ (20,5 %)	1 650 710 $ (18,3 %)	1 275 612 $ (14,2 %)	310 539 $ (3,5 %)	**9 012 246 $**
SK	3	2 158 137 $ (25,7 %)	1 647 278 $ (19,6 %)	3 277 622 $ (39,0 %)	590 400 $ (7,0 %)	722 888 $ (8,6 %)	**8 396 325 $**
AB	14	7 923 695 $ (25,6 %)	6 199 661 $ (20,0 %)	14 442 973 $ (46,6 %)	1 661 822 $ (5,4 %)	774 883 $ (2,5 %)	**31 003 034 $**
BC	15	11 066 559 $ (31,3 %)	11 143 427 $ (31,5 %)	9 161 038 $ (25,9 %)	2 499 439 $ (7,1 %)	1 469 939 $ (4,2 %)	**35 340 402 $**
NU	1	15 600 $ (49,5 %)	15 882 $ (50,5 %)	0 $ (0 %)	0 $ (0 %)	0 $ (0 %)	**31 482 $**
NT	1	5 333 $ (100 %)	0 $ (0 %)	0 $ (0 %)	0 $ (0 %)	0 $ (0 %)	**5 333 $**
YT	1	0 $ (0 %)	0 $ (0 %)	627 $ (100 %)	0 $ (100 %)	0 $ 100 %)	**627 $**

DÉTAILS DES DÉPENSES LIÉES AUX SECTEURS PRIORITAIRES

Le nouveau formulaire du rapport sur les résultats de 2006-2007 demandait de fournir des renseignements plus précis au sujet des détails des dépenses liées aux secteurs prioritaires. Chacun de ceux-ci comporte de quatre à huit catégories de dépenses admissibles. Dans chaque catégorie de dépenses, les établissements devaient cocher une case qui indiquait seulement s'ils avaient affecté des fonds à cette catégorie, s'il s'agissait de nouvelles dépenses ou de dépenses déjà engagées et dans quelle catégorie la subvention de l'année 2006-2007 avait surtout été investie.

Les sections ci-dessous présentent ces données pour chaque secteur de dépenses prioritaires. Les tableaux montrent la proportion des établissements ayant investi dans chacune des catégories de dépenses. Ces proportions sont calculées selon le nombre total d'établissements de chaque taille, sauf pour les petits[*].

INSTALLATIONS DE RECHERCHE

- Soixante-douze (72) des 115 établissements (63 p. 100) ont investi dans le secteur des installations de recherche. Voir tableau 7.
- Les coûts de fonctionnement représentent la catégorie de dépenses dans laquelle la plus grande proportion d'établissements ont investi (81 p. 100), puis viennent la rénovation et l'entretien des locaux (67 p. 100), le soutien technique (61 p. 100), ainsi que la modernisation et l'entretien de l'équipement de recherche (48 p. 100). Voir tableau 7.
- Les fonds du Programme ont couvert plus de dépenses actuelles que de nouvelles dépenses pour ce secteur.
- Tous les établissements disent avoir investi la plus grande partie de leur fonds dans les coûts de fonctionnement des installations de recherche.

[*] Veuillez noter que 15 des 51 établissements de petite taille ont affecté des fonds aux installations et que seuls sept d'entre eux avaient à produire une version détaillée du rapport. Ainsi, la proportion est calculée en fonction du nombre de rapports détaillés soumis, et non du nombre d'établissements.

TABLEAU 7 : PROPORTION D'ÉTABLISSEMENTS AYANT INVESTI DANS LES INSTALLATIONS

INSTALLATIONS	Petite	Moyenne	Grande	Recherche intensive	TOUS
	15/51 (29 %)	**19/25** (76 %)	**10/11** (94 %)	**28/28** (100 %)	**72/115** (63 %)
CATÉGORIES					
Rénovation et entretien des locaux de recherche	**3/7**[*] (43 %)	**11/21** (53 %)	**5/11** (46 %)	**26/28** (93 %)	**45/67** (67 %)
Modernisation et entretien de l'équipement de recherche	**2/7** (29 %)	**9/21** (43 %)	**4/11** (37 %)	**17/28** (61 %)	**32/67** (48 %)
Coûts de fonctionnement	**3/7** (43 %)	**17/21** (81 %)	**9/11** (82 %)	**25/28** (89 %)	**54/67** (81 %)
Soutien technique concernant les laboratoires, les bureaux et les autres installations	**4/7** (57 %)	**13/21** (62 %)	**4/11** (37 %)	**20/28** (71 %)	**41/67** (61 %)

RESSOURCES DE RECHERCHE

- Quatre-vingt-un (81) des 115 établissements (70 p. 100) ont investi dans le secteur des ressources de recherche. Voir tableau 8.
- Les frais d'acquisition de ressources de bibliothèque représentent la catégorie de dépenses dans laquelle la plus grande proportion d'établissements ont investi (81 p. 100), puis viennent les ressources d'information électroniques (69 p. 100), les coûts de fonctionnement (43 p. 100) ainsi que l'assurance de l'équipement et des véhicules (25 p. 100). Voir tableau 8.
- Les fonds du Programme ont couvert plus de dépenses actuelles que de nouvelles dépenses pour ce secteur, sauf dans le cas des établissements de petite taille, où les nouvelles dépenses étaient un peu plus nombreuses que les dépenses déjà engagées.
- Tous les établissements – sauf ceux de petite taille – disent avoir dépensé la plus grande partie de leurs fonds pour l'acquisition de ressources de bibliothèque. La majorité des petits collèges et universités ont dépensé la plus grande partie de leurs fonds pour les ressources d'information électroniques.

[*] Veuillez noter que 15 des 51 établissements de petite taille ont affecté des fonds aux installations et que seuls sept d'entre eux avaient à produire une version détaillée du rapport. Ainsi, la proportion est calculée en fonction du nombre de rapports détaillés soumis, et non du nombre d'établissements.

TABLEAU 8 : PROPORTION D'ÉTABLISSEMENTS AYANT INVESTI DANS LES RESSOURCES

RESSOURCES	Petite	Moyenne	Grande	Recherche intensive	TOUS
	23/51 (45 %)	**20/25** (80 %)	**10/11** (94 %)	**28/28** (100 %)	**81/115** (70 %)
CATÉGORIES					
Frais d'acquisition de ressources de bibliothèque	**4/11*** (37 %)	**20/25** (80 %)	**10/11** (91 %)	**27/28** (96 %)	**61/75** (81 %)
Ressources d'information électronique améliorées	**9/11** (82 %)	**15/25** (60 %)	**6/11** (55 %)	**22/28** (79 %)	**52/75** (69 %)
Coûts de fonctionnement et d'administration des bibliothèques	**2/11** (18 %)	**11/25** (44 %)	**3/11** (27 %)	**16/28** (57 %)	**32/75** (43 %)
Assurance de l'équipement de recherche et des véhicules	**0/11** (0 %)	**8/25** (32 %)	**3/11** (27 %)	**8/28** (29 %)	**19/75** (25 %)

GESTION ET ADMINISTRATION

- Cent trois (103) des 115 établissements (90 p. 100) ont investi dans le secteur de la gestion et de l'administration de la recherche. Voir tableau 9.
- Le soutien administratif lié à la préparation de demandes de subvention et de propositions de recherche (86 p. 100) ainsi que les services administratifs et les autres services financiers (81 p. 100) sont les catégories de dépenses dans lesquelles la plus grande proportion d'établissements ont investi, puis viennent les ressources humaines et les coûts salariaux (74 p. 100), la planification et la promotion de la recherche (62 p. 100), la formation offerte au corps professoral et au personnel de recherche (51 p. 100), les frais liés aux achats, à la vérification financière ainsi qu'à la santé et à la sécurité (50 p. 100) ainsi que les frais d'achat, d'entretien et de modernisation des systèmes informatiques utilisés pour assurer le suivi des demandes de subvention, des certificats et des prix (42 p. 100). Voir tableau 9.
- Les fonds du Programme ont couvert plus de dépenses actuelles que de nouvelles dépenses pour ce secteur.
- Tous les établissements, sauf ceux de petite taille, disent avoir investi la plus grande partie de leurs fonds pour le soutien administratif lié à la préparation de demandes de subvention et de propositions de recherche. Une proportion plus élevée de petits collèges et universités ont dépensé la plus grande partie de leurs fonds pour les ressources humaines et les salaires.

* Veuillez noter que 23 des 51 établissements de petite taille ont affecté des fonds aux ressources et que seuls 11 d'entre eux avaient à produire une version détaillée du rapport. Ainsi, la proportion est calculée en fonction du nombre de rapports détaillés soumis, et non du nombre d'établissements.

TABLEAU 9 : PROPORTION D'ÉTABLISSEMENTS AYANT INVESTI DANS LA GESTION ET L'ADMINISTRATION

GESTION ET ADMINISTRATION	Petite	Moyenne	Grande	Recherche intensive	TOUS
	39/51 (77 %)	**25/25** (100 %)	**11/11** (100 %)	**28/28** (100 %)	**103/115** (90 %)
CATÉGORIES					
Soutien administratif offert par l'établissement pour la préparation de demandes de subvention et de propositions de recherche	**9/14*** (64 %)	**22/25** (88 %)	**9/11** (82 %)	**27/28** (96 %)	**67/78** (86 %)
Frais d'achat, d'entretien et de modernisation des systèmes informatiques utilisés pour assurer le suivi des demandes de subvention, des certificats et des prix	**1/14** (7 %)	**9/25** (36 %)	**2/11** (18 %)	**21/28** (75 %)	**33/78** (42 %)
Formation admissible du corps professoral et du personnel de recherche	**5/14** (36 %)	**14/25** (56 %)	**2/11** (18 %)	**19/28** (68 %)	**40/78** (51 %)
Services financiers et autres services administratifs	**5/14** (36 %)	**19/25** (76 %)	**11/11** (100 %)	**28/28** (100 %)	**63/78** (81 %)
Ressources humaines et coûts salariaux	**10/14** (71 %)	**17/25** (68 %)	**6/11** (55 %)	**25/28** (89 %)	**58/78** (74 %)
Frais liés aux achats, à la vérification financière ainsi qu'à la santé et à la sécurité	**1/14** (7 %)	**10/25** (40 %)	**9/11** (82 %)	**19/28** (68 %)	**39/78** (50 %)
Planification et promotion de la recherche ainsi que relations publiques	**4/14** (29 %)	**12/25** (48 %)	**5/11** (46 %)	**27/28** (96 %)	**48/78** (62 %)

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET NORMES D'AGRÉMENT

- Soixante (60) des 115 établissements (52 p. 100) ont investi dans le secteur des exigences réglementaires et des normes d'agrément. D'ailleurs, la plupart des établissements ont affecté des fonds à ce secteur, sauf ceux de petite taille (seulement 10 p. 100). Voir tableau 10.
- La création et le soutien d'organismes de réglementation ainsi que la formation du corps professoral et du personnel de recherche ont été les catégories de dépenses dans lesquelles la plus grande proportion d'établissements ont investi (65 p. 100), puis viennent le soutien technique lié aux soins animaliers (52 p. 100), la modernisation des installations et de

* Veuillez noter que 39 des 51 établissements de petite taille ont affecté des fonds à la gestion et à l'administration et que seuls 14 d'entre eux avaient à produire une version détaillée du rapport. Ainsi, la proportion est calculée en fonction le nombre de rapports détaillés soumis, et non du nombre d'établissements.

l'équipement (36 p. 100) ainsi que les frais d'agréments internationaux (6 p. 100). Voir tableau 10.

- Les fonds du Programme ont couvert plus de dépenses actuelles que de nouvelles dépenses pour ce secteur.
- Tous les établissements – sauf ceux de grande taille – disent avoir dépensé la plus grande partie de leurs fonds pour la création et le soutien d'organismes de réglementation. Les universités de grande taille ont réparti également leur subvention entre les catégories de la création et du soutien d'organismes de réglementation, la formation destinée au corps professoral et au personnel de recherche ainsi que le soutien technique lié aux soins animaliers. Seul un établissement de grande taille a affecté la plus grande partie de ses fonds ailleurs, soit dans la modernisation des installations et des équipements de recherche.

TABLEAU 10 : PROPORTION D'ÉTABLISSEMENTS AYANT INVESTI DANS LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET LES NORMES D'AGRÉMENT

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET NORMES D'AGRÉMENT	Petite	Moyenne	Grande	Recherche intensive	TOUS
	5/51 (10 %)	**19/25** (76 %)	**10/11** (92 %)	**26/28** (93 %)	**60/115** (52 %)
CATÉGORIES					
Création et soutien d'organismes de réglementation	**3/5*** (60 %)	**13/25** (52 %)	**6/11** (55 %)	**23/28** (82 %)	**45/69** (65 %)
Formation du corps professoral et du personnel de recherche en soins animaliers, en déontologie, en gestion des risques associés aux radiations et des biorisques ainsi qu'en évaluation des impacts environnementaux	**2/5** (40 %)	**12/25** (48 %)	**7/11** (64 %)	**24/28** (86 %)	**45/69** (65 %)
Frais d'agréments internationaux liés à la capacité de recherche	**0/5** (0 %)	**1/25** (4 %)	**0/11** (0 %)	**3/28** (11 %)	**4/69** (6 %)
Modernisation des installations et de l'équipement visant à répondre aux exigences réglementaires	**0/5** (0 %)	**4/25** (16 %)	**4/11** (37 %)	**17/28** (61 %)	**25/69** (36 %)
Soutien technique lié aux soins animaliers	**1/5** (20 %)	**6/25** (24 %)	**5/11** (46 %)	**24/28** (86 %)	**36/69** (52 %)

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Cinquante-six (56) des 115 établissements (49 p. 100) ont investi dans le secteur de la propriété intellectuelle. La majorité des établissements ont

* Veuillez noter que cinq des 51 établissements de petite taille ont affecté des fonds aux exigences réglementaires et aux normes d'agrément et qu'ils avaient tous à produire une version détaillée du rapport. Ainsi, la proportion est calculée en fonction du nombre de rapports détaillés soumis, et non du nombre d'établissements.

affecté des fonds à ce secteur, sauf ceux de petite taille (seulement 6 p. 100). Voir tableau 11.

- La création, l'agrandissement ou le maintien d'un bureau de transfert de la technologie (ou d'un service semblable) a été la catégorie de dépenses dans laquelle le plus grand nombre d'établissements ont investi (67 p. 100), puis viennent l'appui lié à la création de sociétés dérivées (65 p. 100), l'administration des ententes et des partenariats avec l'industrie (55 p. 100), l'administration des demande de brevets d'invention (50 p. 100), la promotion de la recherche et les activités de communication visant le transfert des connaissances (50 p. 100), le soutien administratif lié à l'obtention des licences d'exploitation de la technologie (40 p. 100), la commercialisation de matériel didactique, de photothèques scientifiques, d'instruments de sondage, de programmes statistiques, d'ensembles et de bases de données, de logiciels, de modèles informatiques et d'autres outils (40 p. 100), ainsi que la création d'incubateurs (9 p. 100). Voir tableau 11.
- Les fonds du Programme ont couvert plus de dépenses actuelles que de nouvelles dépenses pour ce secteur.
- Tous les établissements – sauf ceux de petite taille – disent avoir dépensé la plus grande partie de leurs fonds pour la création, l'agrandissement ou le maintien d'un bureau de transfert de la technologie (ou d'un service semblable). Les petits collèges et universités ont dépensé la plus grande partie de leurs fonds pour la promotion de la recherche et les activités de communication visant le transfert des connaissances.

TABLEAU 11 : PROPORTION D'ÉTABLISSEMENTS AYANT INVESTI DANS LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	Petite	Moyenne	Grande	Recherche intensive	TOUS
	3/51 (6 %)	**16/25** (64 %)	**10/11** (92 %)	**27/28** (100 %)	**56/115** (49 %)
Création, agrandissement ou maintien d'un bureau de transfert de la technologie ou d'un service semblable	**1/2*** (50 %)	**11/25** (44 %)	**8/11** (73 %)	**24/28** (86 %)	**44/66** (67 %)
Administration des demandes de brevets d'invention	**0/2** (0 %)	**7/25** (28 %)	**5/11** (46 %)	**21/28** (75 %)	**33/66** (50 %)
Soutien administratif lié à l'obtention des licences d'exploitation de la technologie	**0/2** (0 %)	**4/25** (16 %)	**3/11** (27 %)	**19/28** (68 %)	**26/66** (40 %)
Administration des ententes et des partenariats avec l'industrie	**1/2** (50 %)	**10/25** (40 %)	**6/11** (55 %)	**19/28** (68 %)	**36/66** (55 %)
Création d'incubateurs	**0/2** (0 %)	**1/25** (4 %)	**0/11** (0 %)	**5/28** (18 %)	**6/66** (9%)

* Veuillez noter que trois des 51 établissements de petite taille ont affecté des fonds à la propriété intellectuelle et que seuls deux d'entre eux avaient à produire une version détaillée du rapport. Ainsi, la proportion est calculée en fonction du nombre de rapports détaillés soumis, et non du nombre d'établissements.

TABLEAU 11 : PROPORTION D'ÉTABLISSEMENTS AYANT INVESTI DANS LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (SUITE)

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	Petite	Moyenne	Grande	Recherche intensive	TOUS
Appui lié à la création de sociétés dérivées	0/15 (0 %)	**11/25** (44 %)	**8/11** (73 %)	**24/28** (86 %)	**43/66** (65 %)
Promotion de la recherche et activités de communication visant le transfert des connaissances par des moyens ne pouvant pas être financés par d'autres programmes du gouvernement fédéral	2/15 (13 %)	**7/25** (28 %)	**5/11** (46 %)	**21/28** (75 %)	**33/66** (50 %)
Commercialisation de matériel didactique, de photothèques scientifiques, d'instruments de sondage, de programmes statistiques, d'ensembles et de bases de données, de logiciels, de modèles informatiques et d'autres outils	0/15 (0 %)	**4/25** (16 %)	**3/11** (27 %)	**19/28** (68 %)	**26/66** (40 %)

5. IMPACTS DES INVESTISSEMENTS

AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE RECHERCHE DES ÉTABLISSEMENTS

Rappelons que l'objectif général du Programme des coûts indirects consiste à aider les collèges et les universités à augmenter leur capacité de recherche. Les renseignements et les témoignages présentés dans les rapports sur les résultats démontrent que les fonds du Programme ont contribué à maintenir ou à augmenter cette capacité, et ce, de plusieurs façons. On présente d'abord l'impact – tel qu'il est décrit par les établissements – qu'ont les investissements dans les secteurs de dépenses sur la capacité générale de recherche. Ensuite, il est question des trois objectifs particuliers du Programme, soit accroître la capacité des établissements de recruter et de maintenir en poste des chercheurs, accroître leur capacité de se conformer aux exigences réglementaires ainsi qu'accroître leur capacité de transmettre le savoir et de commercialiser les résultats de recherche.

INVESTISSEMENT DANS LES SECTEURS DE DÉPENSES

Dans la section suivante se trouvent des exemples qui illustrent l'impact divers qu'ont les investissements sur la capacité de recherche des établissements canadiens. Ils traitent des dépenses liées aux installations, aux ressources de recherche ainsi qu'à la gestion et à l'administration de la recherche. Les retombées des fonds affectés aux secteurs des exigences réglementaires et de la propriété intellectuelle sont abordées dans les sections ultérieures « conformité aux exigences réglementaires » et « transmission du savoir et commercialisation des résultats de recherche », qui, encore une fois, représentent deux des trois objectifs du Programme des coûts indirects.

Avant d'examiner les retombées qu'ont les dépenses dans des secteurs précis, notons qu'un des impacts considérables de la disponibilité des fonds du Programme est qu'elle permet aux établissements de réorienter leurs propres fonds et d'investir dans le développement de leurs activités de recherche. D'ailleurs, 82 p. 100 des établissements ont jugé que le Programme les aide à cet égard.

Réorientation des fonds institutionnels

Le Programme des coûts indirects a également contribué à l'obtention de fonds provenant d'autres sources, ce qui a permis d'en arriver à de meilleurs résultats que ce qui aurait été possible sans son appui. Dans de nombreux cas, on a combiné les fonds du Programme et d'autres ressources afin de créer une base financière ayant permis d'acquérir des installations comportant toutes les améliorations possibles, et ce, de façon opportune. Sans cette synergie créatrice, les améliorations apportées dans les divers secteurs de recherche auraient pris de nombreuses années et, de façon générale, n'auraient pas eu le même impact. De plus, l'achèvement des améliorations d'un ensemble défini réduit les frais généraux du projet. Par conséquent, lorsque cela sera nécessaire, on utilisera les fonds d'exploitation pour tirer profit de ces économies d'échelle afin d'obtenir un impact maximal en ce qui concerne la recherche.

Établissement de recherche intensive, Manitoba

Comme on estime que les coûts indirects de la recherche effectuée au sein de l'établissement et de ses hôpitaux affiliés dépassent aisément 75 millions de dollars par année, la contribution du Programme a limité la contrainte exercée sur les budgets d'exploitation, ce qui a permis à l'université d'accorder la priorité à d'autres secteurs essentiels, notamment son inventaire d'intervention différée de plus de 190 millions de dollars, l'investissement dans le recrutement et le maintien en poste d'universitaires et d'employés administratifs de haut calibre pour le soutien des activités d'enseignement et de recherche ainsi que la mise sur pied de programmes interdisciplinaires.

Établissement de recherche intensive, Québec

L'un des résultats directs du financement du Programme est que l'université a été en mesure de réaffecter une partie de ses fonds d'exploitation afin d'effectuer d'autres investissements dans les travaux de recherche qu'elle réalise. Par exemple, on a utilisé ces fonds pour rénover un laboratoire de l'édifice de l'université consacré à la biologie, ce qui a permis de recruter un jeune chercheur talentueux du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSNG) financé par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). De plus, on a employé ces fonds afin d'offrir un appui financier au personnel administratif du bureau de la recherche et des études supérieures de l'université et à un poste de doyen à la recherche.

Établissement de moyenne taille, Nouvelle-Écosse

Comme on n'a pas à appuyer les frais indirects, les sommes dégagées ont permis de garder en poste une chercheure spécialisée en pharmacodynamie, d'embaucher une chercheure spécialiste des produits laitiers, d'engager une technicienne en chimie analytique, d'acquérir les services d'une technicienne en santé animale et ainsi d'améliorer et de développer notre expertise scientifique et notre prestation de services aux entreprises ainsi que de remplir totalement notre mission d'aide aux projets d'innovation de la PME.

Établissement de petite taille, Québec

INSTALLATIONS DE RECHERCHE

La plus grande partie du budget du Programme, soit 35 p. 100, a été affecté aux dépenses liées aux installations de recherche. Les établissements ont souligné que les coûts associés à l'exploitation d'une entreprise de recherche sont très élevés et que le développement de cette entreprise implique nécessairement une augmentation des dépenses. Ils ont également insisté sur l'importance de disposer d'une infrastructure et d'équipement de recherche à la fine pointe afin de demeurer compétitif sur les scènes nationale et internationale de la recherche scientifique. Étant donné que les dépenses liées aux installations de recherche sont élevées, les fonds du Programme ont permis aux établissements de maintenir leur capacité de recherche et, dans certains cas, de l'augmenter.

Investissements liés aux INSTALLATIONS de recherche

L'importante intensification des activités de recherche menées au sein de l'université au cours des cinq dernières années a exercé de grandes contraintes sur les installations existantes. L'espace est insuffisant, et de nombreux laboratoires doivent être rénovés pour répondre aux besoins de programmes de recherche de nouveaux professeurs. En 2006-2007, on a utilisé des fonds pour appuyer la planification cruciale du projet d'agrandissement actuel. Cet agrandissement offrira 6 121 mètres carrés d'espace de recherche supplémentaire aux départements des sciences et des sciences sociales. En fournissant des fonds destinés à la planification, cette subvention liée aux coûts indirects a été d'une grande importance pour le soutien de ce projet d'agrandissement.

Établissement de recherche intensive, Colombie-Britannique

On a utilisé des fonds pour rénover un laboratoire menant des recherches en physique dans le cadre de la Chaire de recherche du Canada sur les applications médicales des ultrasons. Ces rénovations comprenaient l'installation d'une hotte de laboratoire et d'une tringle de rideau de protection laser ainsi que des mises à niveau liées aux chaînes de connexion. Cette capacité améliorée est essentielle au maintien des activités de recherche de ce professeur productif. Au cours de la période de cette subvention, le chercheur a obtenu 11 attributions, pour un total de 2,2 millions de dollars. De plus, il participe activement à la formation de personnel de haut calibre au premier cycle, aux cycles supérieurs et au niveau postdoctoral en plus d'établir des relations de recherche dans le monde entier et au sein de l'industrie.

Établissement de grande taille, Ontario

La subvention accordée sous forme de fonds destinés aux coûts indirects a eu un impact important pour l'université, surtout en ce qui a trait à l'augmentation de sa capacité de recherche. Les investissements de la subvention ont notamment permis de « moderniser », dans la mesure du possible, certains laboratoires de recherche scientifiques qui nécessitaient des conditions particulières, par exemple en ce qui concerne la climatisation (température, humidité, etc.). Sans vouloir suggérer qu'aucune des activités mentionnées n'aurait été réalisée sans les fonds des coûts indirects, il faut préciser que l'aménagement des locaux aurait été moins efficace et que la qualité des services aurait été moins grande, ce qui aurait eu comme effet un ralentissement – au moins partiel – des progrès de la recherche menée à l'université.

Établissement de moyenne taille, Nouveau-Brunswick

Ce financement a permis d'adopter une approche tout à fait nouvelle en ce qui concerne l'utilisation des microscopes au sein du collège, car nous pouvons maintenant saisir des images photographiques et vidéo sous forme numérique pour la recherche et les travaux effectués en salle de classe, ce qui comprend le partage de ces images avec la communauté internationale des chercheurs. Sans ce programme, nous ne serions pas en mesure de saisir, d'emmagasiner et de partager des images numériques et vidéo documentant nos recherches. De plus, ce programme nous permet d'apporter notre contribution au sein des communautés scientifiques provinciale, nationale et internationale.

Établissement de petite taille, Alberta

RESSOURCES DE RECHERCHE

Étant donné l'investissement de la plus grande partie des fonds dans les ressources de recherche de la bibliothèque, les établissements ont surtout souligné l'impact des investissements effectués dans ce secteur. Des ressources telles que les livres, les périodiques et les portails de recherche (par exemple le Réseau canadien de documentation pour la recherche) sont indispensables pour les chercheurs. Les chercheurs et le personnel qui les appuie dépendent également des ressources d'information électronique (accès aux bases de données, aux télécommunications et aux systèmes de technologie de l'information) pour le maintien et l'amélioration de leur capacité de recherche.

Investissements liés aux RESSOURCES de recherche

La réussite de la recherche dépend d'une infrastructure d'information électronique solide et à jour. Le financement des coûts indirects offre un soutien crucial pour l'acquisition de ressources documentaires, l'amélioration de la technologie et les coûts d'exploitation de bibliothèque. L'achat de permis consortiaux de revues en texte intégral, négociés par l'intermédiaire du Réseau canadien de documentation pour la recherche, a permis à notre bibliothèque d'obtenir du financement lié aux coûts indirects de la recherche afin d'acquérir, en termes de valeur des ressources documentaires, quatre à cinq fois plus que ce qui aurait autrement été possible, l'université étant inscrite à environ 33 000 revues.

Établissement de recherche intensive, Ontario

Le renouvellement des licences concernant des portails d'éditeurs de périodiques électroniques permet à l'université de demeurer à l'avant-garde de l'information dans différents domaines. Comme nous l'avions signalé, il s'agit d'un outil de base dont profite toute la communauté scientifique universitaire.

Établissement de grande taille, Québec

Dans le cadre d'un soutien et d'un maintien continus d'infrastructures technologiques concernant la recherche, on a utilisé une partie du financement pour couvrir les frais de soutien technologique. Deux des importants secteurs auxquels a été affecté ce financement sont l'appui de CANET et les premières étapes de la mise en œuvre d'un système de réseautage protégé sans fil au sein de l'établissement. CANET est un réseau de recherche d'un gigaoctet offrant des liens à large bande nationaux et internationaux qui permettent de transférer une grande quantité de données ou de collaborer à distance en ce qui a trait à d'autres recherches. La mise en œuvre de notre système sans fil a été motivée par le besoin croissant d'une connexion à distance continue au sein de l'université. Étant donné que de plus en plus de chercheurs utilisent des dispositifs portatifs comme outils de recherche, l'université s'est efforcée d'appuyer cette tendance en offrant une connexion sans fil.

Établissement de moyenne taille, Nouvelle-Écosse

Les investissements effectués jusqu'à maintenant grâce à la subvention ont fait progresser les contributions nationales et internationales que nous avons apportées à la recherche en offrant des ressources documentaires et de laboratoire à jour non seulement à nos étudiants, mais également aux chercheurs étrangers et invités au cours de l'année universitaire 2006-2007.

Établissement de petite taille, Saskatchewan

GESTION ET ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE

Les établissements ont souvent mentionné que le soutien administratif offert aux chercheurs rendu possible grâce aux fonds du Programme des coûts indirect assure un fonctionnement optimal de leurs activités de recherche. Les services administratifs liés à la recherche sont nombreux et variés, mais les établissements ont particulièrement souligné les ressources fournies pour la préparation de demandes de subvention et de propositions de recherche. Or, le rapport sur les résultats demandait aux établissements d'évaluer la mesure dans laquelle la subvention des coûts indirects leur avait permis de mieux répondre aux exigences liées à la soumission de leurs rapports ou aux demandes présentées aux organismes subventionnaires. Cinquante-trois pour cent (53 p. 100) des établissements ont répondu « beaucoup », 30 p. 100 « moyennement », 10 p. 100 « quelque peu », aucun établissement « pas du tout », et 7 p. 100 ont jugé que cette question était sans objet. Les citations ci-dessous illustrent cet apport du Programme.

Investissements liés à la GESTION et à l'ADMINISTRATION de la recherche

La subvention du Programme des coûts indirects continue d'aborder la question de la charge de travail de plus en plus lourde du personnel de notre bureau des services financiers en raison de l'augmentation du financement de recherche externe offert à l'université (environ 19 millions de dollars en 2006-2007) et de la plus grande responsabilisation financière exigée des organismes subventionnaires. On a utilisé la subvention pour couvrir le salaire du gestionnaire de la comptabilité de fiducie de la recherche (50 p. 100), de l'adjoint à la comptabilité de la recherche (75 p. 100) et de l'analyste de recherche (25 p. 100), qui jouent un rôle crucial pour ce qui est d'aider les chercheurs de l'université à effectuer la gestion financière des subventions de recherche. Ainsi, ces personnes jouent un rôle important, car elles offrent aux professeurs des conseils et de la formation sur la meilleure manière de gérer leurs fonds de recherche. Par exemple, en avril 2006, elles ont tenu une séance de formation financière destinée à tous les chercheurs. Il est important de noter que le soutien offert au personnel permet aux chercheurs de consacrer plus de temps à la recherche et moins à l'administration financière, ce qui accroît leur capacité d'entreprendre des activités de recherche de calibre mondial.

Établissement de grande taille, Ontario

Notre établissement utilise la plus grande partie des fonds pour financer des postes administratifs. Ces postes constituent le réseau d'appui nécessaire à nos activités de recherche. Parmi eux, on compte les agents de recherche, qui aident les chercheurs à préparer des propositions de recherche, les agents de la propriété intellectuelle, l'agent de la sécurité liée aux produits chimiques et aux rayonnements, le poste de soutien de la gestion des documents et les administrateurs de comptes de recherche. Tous ces postes forment le cadre de contrôle interne nécessaire à une administration adéquate des subventions des trois organismes subventionnaires. Si notre établissement n'avait pas accès au financement du Programme, il ne disposerait pas du personnel permettant de gérer ces subventions conformément aux lignes directrices de ces trois organismes. De plus, le réseau de soutien administratif des chercheurs serait compromis.

Établissement de grande taille, Alberta

La subvention a permis à l'université d'assurer le maintien d'une équipe de recherche compétente qui est en mesure de soutenir les professeurs des différents secteurs de spécialisation pour leurs demandes de subvention et l'obtention des certificats nécessaires à la réalisation de leurs recherches. Il est clair que la subvention a ainsi contribué à la qualité des demandes de subvention des professeurs et a permis le respect des normes réglementaires.

Établissement de grande taille, Québec

La subvention du Programme des coûts indirects joue un rôle essentiel de soutien de la recherche que nous effectuons. Nous sommes un établissement de petite taille qui accueille surtout des étudiants de premier cycle et qui n'offre des diplômes que depuis peu de temps. Dans ce contexte, disposer d'un programme de recherche est assez nouveau pour nos professeurs, et cela nécessite l'établissement d'une structure d'appui – en ce qui concerne les politiques et les procédures – pour la gestion de la recherche, la mise sur pied de comités d'éthique et l'établissement de structures qui permettent de surveiller la gestion des attributions et le respect du protocole d'entente interorganismes. Le bureau des services de soutien de la recherche dispose d'un budget très limité en raison de notre récente participation aux subventions de recherche des trois organismes subventionnaires. Pourtant, il doit être en mesure d'offrir aux activités de recherche un appui diversifié de l'envergure de celui des établissements de plus grande taille, mais nous ne pouvons pas encore tirer profit d'économies d'échelle. Le Programme nous donne les moyens d'assurer ces divers services. Sans son financement, il serait difficile de faire preuve d'un haut niveau de conformité.

Établissement de petite taille, Colombie-Britannique

RECRUTEMENT ET MAINTIEN EN POSTE DE CHERCHEURS DE HAUT CALIBRE

Pour 2006-2007, les établissements ont jugé que la subvention liée aux coûts indirects avait quelque peu aidé (20 p. 100), avait moyennement aidé (41 p. 100), avait beaucoup aidé (24 p. 100) ou n'avait pas du tout aidé (4 p. 100) leur entreprise à recruter et à maintenir en poste des chercheurs de haut calibre (11 p. 100 des établissements ayant considéré que cette question était sans objet). Les établissements qui ont considéré que les fonds du Programme avaient contribué à leur pouvoir de recrutement et de maintien en poste mentionnent tout d'abord les contributions concernant les investissements liés aux installations de recherche, puis viennent celles qui concernent la gestion et l'administration ainsi que celles qui sont liées aux ressources de recherche. Quelques exemples sont présentés ci-dessous.

Pouvoir de recrutement et de maintien en poste de chercheurs de haut calibre

La subvention du Programme des coûts indirects a contribué à l'amélioration des installations de recherche de l'université. Par conséquent, nous sommes beaucoup plus attirants pour les actuels et futurs chercheurs de grand talent. Par exemple, le financement continu de techniciens de haut calibre et d'équipement au sein de l'important University Instrumentation Laboratory est toujours considéré comme très important pour les chercheurs actuels ainsi que les nouveaux chercheurs intéressés par des postes de sciences et de génie offerts au sein de l'université.

Établissement de grande taille, Ontario

Dans ce monde aussi compétitif que celui de la recherche, la présence d'une structure de soutien adéquate de la recherche et d'infrastructures de recherche de qualité est indispensable au recrutement et au maintien en poste de professeurs de haut calibre. Le développement de la recherche et, par le fait même, des ressources professorales n'aurait pas pu avoir lieu dans les facultés de médecine, des sciences et du génie sans cet apport crucial.

Établissement de grande taille, Québec

La concurrence liée à la recherche de personnel de haut calibre est intense, et la couverture de certains frais par la subvention du Programme des coûts indirects a eu un impact direct et positif sur la décision qu'ont prise certaines personnes de se joindre à notre équipe. Les professeurs ont mis sur pied et achevé de nombreux projets de recherche tout en recevant de la formation liée à de l'équipement de pointe et issue de diverses ressources grâce à des installations efficaces.

Établissement de moyenne taille, Manitoba

En nous aidant à soutenir nos chercheurs, le Programme des coûts indirects contribue à ce que nous demeurions le chef de file de la recherche menée dans les cégeps. Cela nous permet de recruter et de maintenir en poste des chercheurs de haut calibre et continuera à le faire.

Établissement de petite taille, Québec

CONFORMITÉ AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Le calibre élevé de la recherche scientifique qui est menée au sein des universités et des collèges canadiens implique que le respect des exigences réglementaires soit de première importance. D'ailleurs, plusieurs établissements ont remarqué que ces exigences liées à l'éthique et à l'accréditation deviennent de plus en plus rigoureuses et qu'ils doivent accorder davantage de ressources à ce secteur. De plus, même si à peine 7 p. 100 du budget du Programme a été affecté au secteur des exigences réglementaires et des normes d'agrément, plusieurs établissements ont jugé que la subvention liée aux coûts indirects leur avait permis de mieux répondre aux exigences déontologiques de la recherche impliquant des humains ou des animaux (23 p. 100 ayant répondu « beaucoup » à cette question, 24 p. 100 ayant répondu « moyennement », 19 p. 100 ayant répondu « quelque peu » et 9 p. 100 ayant répondu « pas du tout »).

Conformité aux exigences réglementaires

La subvention finance toutes les activités du Comité d'éthique de la recherche, y compris la gestion et la coordination. Sans un tel soutien, il y aurait d'importants retards quant au traitement des demandes d'examen de l'éthique. Les membres du Comité sont des bénévoles qui consacrent beaucoup de temps à ses activités, alors sa gestion – la préparation, la planification et la consignation – est absolument nécessaire au respect des délais par le Comité.

Établissement de petite taille, Colombie-Britannique

Le secteur des soins animaliers du Département de biologie possède maintenant un dispositif de nettoyage des cages. Ce dispositif doit être conforme aux lignes directrices du Conseil canadien de protection des animaux. De plus, la taille du dispositif a augmenté notre capacité de nettoyer et de désinfecter une plus grande diversité d'équipement destiné aux soins animaliers par des moyens chimiques ou non. Le dispositif est un outil essentiel de contrôle de la salubrité et des infections en laboratoire permettant d'offrir un milieu sain pour les animaux et, par conséquent, pour la recherche.

Établissement de moyenne taille, Nouvelle-Écosse

Nous utilisons ce financement pour la formation de professeurs et d'autres employés du domaine des soins animaliers, de l'examen de l'éthique et du traitement des matières dangereuses. Sans ces fonds, il nous serait difficile de veiller à ce que notre établissement respecte les normes réglementaires de façon continue, et nous ne serions pas en mesure d'offrir tous nos programmes de recherche approfondis actuels.

Établissement de grande taille, Alberta

L'énoncé de politique des trois conseils fournit des consignes rigoureuses quant aux exigences déontologiques de la recherche impliquant des êtres humains. L'université doit faire preuve de la même rigueur afin que les projets de recherche impliquant des êtres humains qui sont financés par les conseils subventionnaires fédéraux ne connaissent pas de retard après l'obtention du financement. Afin d'assurer le suivi des projets de recherche impliquant des êtres humains qui sont subventionnés par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), l'université y consacre une partie des tâches d'une technicienne juridique. Le financement qui y est lié est assuré par la subvention du Programme des coûts indirects.

Établissement de grande taille, Québec

TRANSMISSION DU SAVOIR ET COMMERCIALISATION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE

La contribution apportée à la transmission du savoir et à la commercialisation des résultats est également un objectif que l'on tente d'atteindre grâce aux investissements des fonds du Programme des coûts indirects. Le rapport sur les résultats demandait aux établissements de déterminer si la subvention leur avait permis d'offrir aux chercheurs subventionnés par le gouvernement fédéral un soutien en matière de gestion de la propriété intellectuelle, de transfert de

connaissances et de la commercialisation des résultats de recherche. Trente-cinq pour cent (35 p. 100) des établissements ont répondu « beaucoup », 29 p. 100 ont répondu « moyennement », 8 p. 100 ont répondu « quelque peu », et 5 p. 100 ont répondu « pas du tout ». Ainsi, la plupart des établissements ont estimé que leur subvention avait contribué à l'atteinte de cet objectif du Programme des coûts indirects.

Transmission du savoir et commercialisation des résultats de recherche

Le soutien du Programme des coûts indirects est essentiel à la réussite des activités de transfert de la technologie de notre bureau de liaison avec l'industrie. En couvrant le salaire du personnel de base de ce bureau, le Programme permet à ce dernier de maintenir ses opérations essentielles tout en élaborant et en soutenant des initiatives efficaces telles que New Ventures Programs, International Business Development et Education and Outreach.

Établissement de recherche intensive, Colombie-Britannique

Le Programme des coûts indirects est essentiel aux activités de transfert de connaissances de l'université, c'est-à-dire la communication des résultats complexes des recherches à des publics cibles et au grand public. La direction des communications de recherche possède l'expertise et l'expérience journalistique lui permettant d'expliquer au public les travaux de recherche effectués au sein de l'université grâce aux médias d'une manière qui favorise une couverture médiatique locale et nationale vaste et influente. Ainsi, chaque année, des millions d'autres personnes apprécient l'utilité de ces travaux et comprennent mieux certains de leurs principaux résultats.

Établissement de recherche intensive, Saskatchewan

La subvention du Programme des coûts indirects a permis à l'université de maintenir en poste trois professionnels de notre bureau de gestion de l'innovation (gestionnaire du transfert de la technologie, agent de développement des opérations et agent d'autorisation), qui apportent un soutien aux chercheurs qui ont généré une propriété intellectuelle grâce à un financement de l'État. Sans cette subvention, l'université aurait du mal à conserver les trois postes, qui sont essentiels à la gestion de la propriété intellectuelle.

Établissement de grande taille, Ontario

Le Programme des coûts indirects couvre 25 p. 100 du salaire de notre agent de liaison, un poste qui a été créé il y a deux ans grâce au Programme. Au cours de la dernière année, cet agent a assisté à de nombreux ateliers et séminaires de formation afin d'acquérir une expertise approfondie en ce qui concerne le transfert de la technologie, la propriété intellectuelle et la commercialisation. Il a déposé nos premiers brevets d'invention, travaille sur une politique de propriété intellectuelle destinée aux professeurs et aux étudiants, produit des statistiques liées à la propriété intellectuelle et effectue une recherche active de partenaires de l'industrie à des fins commerciales. Cette nouvelle capacité, qui est très opportune, a été rendue possible par le Programme.

Établissement de moyenne taille, Nouvelle-Écosse

6. CONCLUSION

Dans l'ensemble, les établissements considèrent non seulement que les subventions du Programme des coûts indirects ont eu un impact positif sur leurs activités de recherche, mais que la disponibilité de ces fonds est essentielle au fonctionnement efficace des activités de recherche des collèges et des universités. Certains affirment même que, sans le Programme, leur capacité de recherche diminuerait probablement. Ainsi, on peut conclure que les répercussions générales de l'investissement des fonds sont liées au maintien ou à l'augmentation de la capacité de recherche de ces établissements.

Comme par le passé, certains établissements (surtout ceux de recherche intensive et de grande taille) mentionnent, dans leur rapport, qu'ils souhaitent que les sommes attribuées soient plus élevées afin de mieux couvrir l'ensemble des coûts indirects de la recherche. Certains établissements de moyenne ou de petite taille soulignent que la structure du Programme – et même la formule d'attribution qui permet d'ajuster les taux de financement en fonction de la taille d'un établissement – leur convient. Ces établissements indiquent que les montants reçus sont essentiels au développement de leur capacité de recherche.

Malgré les difficultés éprouvées en ce qui concerne le nouveau formulaire, bon nombre d'établissements manifestent une grande appréciation des services offerts par le Secrétariat du Programme, indiquant qu'il s'offre de les aider à remplir les formulaires demandés et de répondre à leurs questions générales.

Somme toute, les établissements constatent toujours que les subventions du Programme des coûts indirects sont indispensables au développement de la recherche au sein des collèges et des universités canadiennes et qu'elles contribuent à assurer leur place sur la scène internationale en matière de recherche scientifique.